

# BULLETIN D'INSCRIPTION



<p><b>Organisateur</b>  <b>ARPSA</b> (Association des Randonneurs Pédestres du Sud de l'Aisne)  02400 château-Thierry  Tél. 06 03 18 46 81  mail : <a href="mailto:arpsarando.02400@gmail.com">arpsarando.02400@gmail.com</a></p> <p><b>co-organisateur :</b>  Comté de Randonnée de l'Aisne  Mail : <a href="mailto:aisne@ffrandonnee.fr">aisne@ffrandonnee.fr</a></p>	<p><b>Assurance R.C.P.</b>  <b>WTW France - Département Sport Immeuble</b>  Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton  CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19  <a href="mailto:ffrandonnee@grassavoye.com">ffrandonnee@grassavoye.com</a>  Contrat n° : 41789295M / 0002</p> <p><b>Garantie financière:</b>  GROUPAMA Assurance-crédit &amp; Caution 132  rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  Tel 33(0)149313131  Contrat n° 4000716162 /0</p>	<p><b>IMPORTANT :</b>  si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin</p>	<p>Date : du 28 /05/25 au 01/06/25</p> <p>N° fédéral du séjour :  <b>DE016171</b></p>
---	--	--	---

<p><b>CLIENT 1</b></p> <p>Nom / Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>CP : _____ Ville : _____</p> <p>Tél. : _____</p> <p>Mail : _____</p> <p>N° licence FFRandonnée : _____</p>	<p><b>CLIENT 2</b></p> <p>Nom / Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>CP : _____ Ville : _____</p> <p>Tél. : _____</p> <p>Mail : _____</p> <p>N° licence FFRandonnée : _____</p>
---	---

<p align="center"><b>Personne à prévenir en cas de problème :-</b></p> <p>Nom / Prénom : _____ Tél. : _____</p>	
---	--

<p>Séjour ou Voyage de 5 jours et 4 nuitées  Description : Séjours dans le Bade-Württemberg  Lieu: Mosbach-Neckarelz (Allemagne) Date: Mercredi 28 mai 2025 au dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025</p>
--

<p><b>ORGANISATEUR :</b>  <b>Assoc. Des Randonneurs Pédestres du Sud de l'Aisne</b></p> <p><b>Voyage ou séjour :DE016171</b>  Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 41 participants n'est pas inscrit à la date du <b>31/12/2024</b></p>	<p><b>HEBERGEMENT :</b>  Mode : Auberge de Jeunesse  Nom : DJH Baden-Württemberg  Chambre de 2 personnes en pension complète (chambre individuelle en supplément selon disponibilité) :</p>
--	---

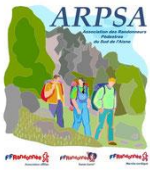
<p><b>FORMALITES :</b>  <b>En cours de validité lors du séjour</b>  - Licence FFRandonnée en cours de validité lors du séjour  - Pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)</p>	<p><b>TRANSPORT :</b>  Déplacement en autocar au départ de Château-Thierry</p>
---	--

<p><b>REVISION DE PRIX :</b>  Voir notice d'information de l'organisateur</p>	<p><b>ASSURANCES FACULTATIVES : (Barrer les mentions inutiles)</b></p> <table border="0"> <tr> <td>• Annulation/interruption</td> <td>OUI</td> <td>NON</td> </tr> <tr> <td>• Bagages :</td> <td>OUI</td> <td>NON</td> </tr> <tr> <td>• Assistance :</td> <td>OUI</td> <td>NON</td> </tr> </table>	• Annulation/interruption	OUI	NON	• Bagages :	OUI	NON	• Assistance :	OUI	NON
• Annulation/interruption	OUI	NON								
• Bagages :	OUI	NON								
• Assistance :	OUI	NON								

<p><b>FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION :</b>  Voir notice d'information de l'organisateur</p>	<p>Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, <b>même si aucune assurance n'a été souscrite - 1 bulletin par personne - chèques à faire à part</b></p>
--	---

DECOMPTE	Prix unitaire	nombre	Montant
Prix du séjour	500.00€	-----	----- €
<i>suppl chambre indiv (selon dispo)</i>	30.00€	-----	----- €
<b>Assurance (facultative – chèque à part)</b>			
Option 1 (annulation)	29.00€	-----	----- €
Option 2 (bagage)	6.52€	-----	----- €
Option 3 (Assistance)	5.88€	-----	----- €
<b>TOTAL</b>			----- €
Paiements à l'inscription (voir notice)			

Les Conditions Générales de vente, la notice d'information et d'assurances sont consultables auprès de l'ARPSA



## Informations destinées aux voyageurs

**● Coordonnées de l’organisateur du séjour : Association des Randonneurs Pédestres du Sud de l’Aisne**

Chez Michel Van Der Putten – 44 rue de la Mare Aubry 02400 CHATEAU-THIERRY

**Coorganisateur du séjour :** Comité de Randonnée de l’Aisne - 1 chemin du pont de la planche à Barenton-Bugny (02000)

**Responsable du séjour : M. Michel Van Der Putten - mail : [arpsarando.02400@gmail.com](mailto:arpsarando.02400@gmail.com) - tél. 06 03 18 46 81**

**● L’organisateur est responsable** de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l’article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d’apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l’article L211-17-1. du code du tourisme.

**●Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l’organisateur se réserve le droit d’augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

**●Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l’un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

**●Annulation du séjour par l’organisateur :**

Si avant le début du séjour, l’organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s’il y a lieu.

**●Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles (ex.: problèmes de sécurité):**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

**●Elément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l’organisateur:**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d’autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l’exécution du séjour et que l’organisateur ne remédie pas au problème .Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d’inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

**●Le voyageur est tenu de communiquer** toute non-conformité qu’il constate lors de l’exécution du voyage conformément au II de l’article L211-16. du code du tourisme.

**●Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l’association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)".

**●Protection contre l’insolvabilité de l’organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l’association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance – crédit & caution 126 rue de la Piazza 93199 Noisy Le Grand Cedex

Tel. 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l’organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l’organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

**●Exigences particulières du voyageur acceptées par l’organisateur :**

**Pour l’organisateur :**

Fais-le :  
à :

**Signature et cachet:**

**Pour le Client,**

Je soussigné(e),.....

certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la notice d’information de l’organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

**(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")**

Fais-le : à :  
**Signature**